



# Ergodistrib

( le Plan d'actions de la profession

**Au service de la santé au travail, la profession a défini un plan d'actions prioritaires. Cette initiative qui fait suite à l'enquête Ergodistrib, est en adéquation avec la volonté des Pouvoirs publics d'améliorer les conditions de travail. Ce plan a été élaboré par la Commission paritaire Santé et Sécurité au travail.**

## Ergodistrib : une première dans le monde des entreprises

Conduite en 2006, l'enquête Ergodistrib avait pour objectif la mise en évidence des facteurs professionnels (physiques et organisationnels) pouvant être à l'origine des problèmes rachidiens et des troubles musculo-squelettiques (TMS) rencontrés dans notre secteur d'activité.

Elle fut réalisée en deux phases :  
- une enquête épidémiologique transversale au moyen d'un questionnaire santé - travail  
- des études de poste permettant d'analyser l'activité et d'identifier les facteurs explicatifs des TMS qui ressortent de l'enquête santé.

### L'enquête Ergodistrib a montré essentiellement

- Une prédominance des douleurs au niveau cou - épaule - dos (région lombaire majoritairement)
- L'importance des postures bras en l'air - position inconfortable des bras - tronc penché en avant
- Le nombre important de charges lourdes manipulées > 10 kg dans certains rayons notamment
- Les problèmes posés par la nature du produit et le packaging
- Et enfin, les dépassements d'horaires qui témoignent d'éventuelles

contraintes organisationnelles. Les études de poste, quant à elles, ont mis l'accent sur deux déterminants essentiels que l'on retrouve à tous les rayons : les équipements et les facteurs d'organisation. La charcuterie cumule le plus grand nombre de contraintes. La nature du produit est importante en boucherie et poissonnerie. La fromagerie apparaît comme moins contraignante, pour peu qu'on y améliore les outils de coupe du fromage qui génèrent des contraintes pour les poignets.

90% des préconisations pour l'amélioration des conditions de travail évoquées par les enquêteurs et/ou les salariés eux-mêmes concernent essentiellement les équipements, puis, dans une moindre mesure, les matériels de manutention et l'organisation du travail. Ergodistrib permet, par la quantité et la qualité des informations recueillies, de dresser un plan d'actions à plusieurs niveaux, centré sur l'activité effective en magasins.

### Un plan d'actions élaboré en commun

Ce plan concerne d'une part la mise en place de tableaux de bord de

suivi des pathologies musculo-squelettiques et de leurs conséquences managériales, d'autre part un ensemble d'actions concrètes sur les équipements (cahier des charges de conception, guide d'achat) et les organisations (approvisionnements, conditionnements, ...).

Il s'agit donc tout d'abord de se doter d'indicateurs et d'un observatoire des problèmes de santé et des situations de travail. Ergodistrib a fourni une photographie de la situation à un moment donné et il est nécessaire de pouvoir suivre les évolutions en fonction des actions mises en œuvre.

Le suivi annuel de l'évolution des pathologies se fera à l'aide du protocole EVREST qui est un outil de recueil de données de santé perçue, de difficultés sur le poste de travail et des résultats de l'examen du Médecin du travail. Il est facile à mettre en œuvre et va être employé dans de nombreux secteurs professionnels, permettant ainsi des comparaisons au niveau national avec d'autres branches d'activité.

Il convient, de plus, d'informer et de sensibiliser l'ensemble des décideurs des différentes enseignes sur la nécessité d'une action

la **santé**  
à tous les  
**rayons**

## Ergodistrib

Une enquête réalisée par 355 médecins du travail sur les problèmes de santé perçus et le vécu de 5 000 salariés.

Des études de postes menées par des médecins et des intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP).



de prévention et les modalités de celle-ci. Ce deuxième axe vise à diffuser largement les résultats de l'étude Ergodistrib au sein des hiérarchies des différentes enseignes, pour mettre en lumière les enjeux humains et économiques des problèmes de santé.

### Comment agir sur les déterminants matériels ?

Dans de nombreuses observations et commentaires, les équipements sont ressortis comme facteur majoritaire de pénibilité du travail. Aussi est-il essentiel de prendre en compte la maintenance des matériels existants, mais également d'intégrer la dimension ergonomique dans le choix de nouveaux matériels. Il convient également d'intégrer les critères d'usage dans la conception même des équipements.

Ceci concerne les stands de vente (vitrines, banques réfrigérées,...), les rayonnages, les matériels de fabrication (boucherie, charcuterie, boulangerie,...), puis les matériels de manutention.

### Agir enfin sur les déterminants organisationnels

Les facteurs d'organisation concernent les espaces de travail, les modes d'approvisionnement des rayons, et la répartition des tâches au sein du magasin.

La procédure ergonomique doit être systématique lors des remodelings ou des constructions de nouveaux magasins prévoyant l'association d'un binôme médecin-ergonome lors d'un projet local. Le médecin doit être celui qui suit habituellement le magasin et l'ergonome, soit un intervenant du Service de Santé au Travail, soit un intervenant externe, selon les compétences disponibles localement. Cette démarche doit

être prévue dès le début, et construite de façon à permettre de peser sur les choix.

Pour la conception de nouvelles surfaces de vente, le cahier des charges doit prévoir un ergonome dans l'équipe de maîtrise d'œuvre intégrant la présence de spécialistes en santé, sécurité et ergonomie.

La palettisation et le conditionnement des produits doivent faire l'objet d'une réflexion afin d'optimiser et de rationaliser charge, hauteur, contenu des palettes, ainsi que les modes d'emballage.

La répartition des tâches permet de travailler sur les effectifs disponibles à un instant T et sur les possibilités d'alterner des tâches à contrainte importante avec des activités moins astreignantes.

Il s'agit de réfléchir à des modes d'organisation qui permettent de gérer la charge de travail et de développer des coopérations (facteur de protection contre les TMS).

Ces axes de travail ne seront pertinents que s'il existe une vision partagée dans la profession des problèmes à traiter, et de la nécessité d'intégrer ces questions

dans les critères de gestion. L'ensemble de la démarche « la santé à tous les rayons » permettra d'atteindre quatre objectifs :  
- améliorer la qualité de vie au travail des salariés et faciliter leur recrutement et leur fidélisation ;  
- améliorer le confort de la clientèle, souvent porteuse de pathologies articulaires ;  
- générer des économies sur les dépenses liées à ces problèmes de santé (coûts directs, absentéisme, turn-over,...) ;  
- améliorer l'image de la profession en communiquant sur ces démarches préventives.

## Le coût des problèmes de santé dans le secteur

### Les AT

- le nombre d'accidents de travail s'est élevé à **35 147** dont **33 433** avec arrêt de travail et **1 711** avec incapacité permanente.
- **1 422 019 journées de travail** ont été perdues
- la durée moyenne des arrêts de travail est de **42 jours**

### Les MP

- **1 422 019 journées de travail** ont été perdues
- le coût est de **29 500 000 euros**
- **90 % des MP** sont des troubles musculo-squelettiques (TMS)
- une durée moyenne des arrêts de travail très longue : **entre 5 et 7 mois** suivant l'affection

Source : CNAVMTS 2005



# Ergodistrib phase 2 : le Plan d'Actions des professionnels

## La mise en place des indicateurs de suivi de la santé au travail des salariés

Au vu du contexte, la branche « commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire » souhaite recueillir des indicateurs :

- de suivi de santé des salariés,
- visant à déterminer les mesures de prévention nécessaires,
- mesurant l'impact des mesures de prévention déjà mises en place.

En ce qui concerne les moyens, ils se situent à deux niveaux :

1 - Participer à l'Observatoire national de suivi de la santé des salariés. Dénommé « EVREST », il est mis en œuvre pour tous les secteurs d'activité et est géré par le Groupement d'intérêt scientifique (GIS) regroupant notamment le CISME (mandaté par la FCD pour la réalisation de l'enquête Ergodistrib). Basé sur la participation volontaire de médecins du travail, il enregistre des données sur la santé des salariés suivis périodiquement par ces médecins.

Si, sur le plan national, seuls les salariés nés en octobre les années paires seront suivis dans le cadre d'EVREST (base retenue par l'INSEE), la FCD souhaite étendre ce suivi à l'ensemble des salariés. Elle espère la mobilisation des médecins du travail comme cela fut le cas pour Ergodistrib. Les données seront analysées par le médecin conseil de la FCD.

2 - Recenser des données sur les AT/MP, inaptitudes et aptitudes avec restrictions, par l'implication des services RH et des directeurs de magasin, d'entrepôt... Les données suivies ont été validées par un groupe de travail paritaire. La compilation des données

enregistrées informatiquement permettra d'effectuer une analyse semestrielle et annuelle et d'établir des tableaux de bord de gestion, de suivi et d'alerte.

## La réalisation d'un guide pratique

Les objectifs de ce guide pratique sont doubles :

- faciliter l'analyse des risques,
- rechercher des solutions pratiques pour assurer la prévention.

Ce guide propose des outils d'observation et des pistes d'amélioration tirées de l'expérience de différents types de magasins, enseignes ou autres pays.

Sa mise en œuvre repose sur une démarche participative qui associe les personnes concernées par un rayon, un secteur ou l'ensemble du magasin.

Ergodistrib a bien montré la pertinence et la richesse des propositions des acteurs de terrain pour évaluer et résoudre les problèmes. Certaines propositions de ce guide en sont directement issues. Ce document propose des grilles d'observation ou de relevés, qui permettent d'identifier les facteurs de risques.

Après cet état des lieux, il présente des pistes d'amélioration ou des solutions concrètes, qui existent dans certains magasins.

À la fin du dossier, une rubrique pour en savoir plus donne des références bibliographiques et des liens internet pour retrouver les textes complets.

Enfin, les principaux textes réglementaires, normes et recommandations sont listés.

Ce guide méthodologique est établi sous forme papier accompagné d'un CDROM et consultable en ligne.

les chiffres

## Concernant les maladies professionnelles (MP) en 2005

### les MP relevant du tableau 57 (affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail - TMS)

- 90 % des MP reconnues dans la grande distribution sont des MP du tableau 57, donc des TMS.
- Ces MP ont augmenté de presque 12 % en 2005/2004.
- Par ailleurs, la durée moyenne des arrêts de travail est de 150 jours, alors que la durée moyenne des arrêts de travail tous secteurs confondus est à 141 jours.

### Les MP relevant du tableau 98 (affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes - TMS)

Elles représentent 5 % des MP reconnues pour notre secteur mais la durée moyenne des arrêts de travail est la plus longue (214 jours) par rapport aux autres secteurs d'activité.

## Concernant les accidents du travail (AT) en 2005 :

pour notre secteur, ils se sont portés à 35 147 dont :

- 21 % d'AT pour chutes de plain pied (services hors santé : n°1 avec 32 %), ce qui nous place en 5<sup>e</sup> position du classement sectoriel ;
- 14,7 % d'AT pour chute avec dénivelé (transport : n°1 avec 19%), ce qui nous place en 3<sup>e</sup> position,
- 4 % d'AT dus aux appareils de levage/manutention (chimie : n°1 avec 5%), ce qui nous place en 2<sup>e</sup> position ;
- 32 % d'AT pendant la manutention d'objets (métallurgie n°1 avec 84 %), ce qui nous place en 4<sup>e</sup> position.

Source : CNAMTS

## La promotion régionale de l'étude Ergodistrib et du guide

Afin de mieux comprendre l'ensemble des questions relatives à la santé dans le commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire, des réunions sont programmées auprès des enseignes.

Elles sont animées par la FCD avec

le concours du CISME dans une dizaine de régions :

Nord/Picardie, Est, Centre/Rhône-Alpes, Normandie/Bretagne, Ouest, Sud-Ouest, Île-de-France et PACA...

Cette approche de démultiplication comporte deux aspects essentiels : permettre la diffusion et l'appropriation du guide, mobiliser les enseignes et les médecins du travail à participer au questionnaire EVREST.



Seront également invités les services de médecine interentreprises, les inspections du travail, les médecins inspecteurs régionaux.

### La formation des managers de rayon et la sensibilisation des acheteurs de matériels

Cette phase de sensibilisation comporte deux objectifs :

- concernant les managers de rayon : appréhender les con-



traintes liées à un poste de travail (dont les postures délétères, le port de charge, la répétition des gestes...), l'importance du mobilier dans la santé au travail ; contribuer à l'élaboration d'un plan d'actions de prévention, - pour les acheteurs de matériels : les sensibiliser sur le choix du mobilier et des matériels professionnels de manutention.

Cette sensibilisation des managers de rayon et des acheteurs de matériels nécessite une formation. - Elle sera de 2 jours pour les managers de rayon et pourra au choix de l'enseigne, être effectuée en interne ou à l'extérieur. - Quant aux acheteurs de matériels : un guide pédagogique sera réalisé permettant ainsi l'insertion d'un module « santé au travail » dans les programmes de formation interne.

### Les actions sur les vitrines froides

En ce qui concerne le mobilier, en particulier les vitrines froides,



la profession a décidé la création d'un groupe de travail, associant les représentants des enseignes, des fabricants de meubles vitrines, de médecins du travail et d'ergonomes, ainsi que PERIFEM. Ce groupe a pour objectif d'établir un cahier des charges prenant en compte l'ergonomie du poste de travail, les contraintes dues au « froid », commerciales et de marketing.

### Le développement d'une plate forme de données santé sur le site de la FCD

Pour aider les entreprises à être efficaces en matière de prévention des risques, l'ensemble des données santé (Etude Ergodistrib, guide sur la santé,...) seront en ligne sur une plate forme accessible depuis le site de la FCD.

## La santé à tous les rayons : toute la profession se mobilise

Organisation professionnelle, la FCD rassemble principalement les entreprises du Commerce et de la Distribution de gros et de détail, avec une activité spécialisée alimentaire ou non-alimentaire.

La FCD représente et défend les intérêts généraux et communs de ses membres, elle assure leur représentation auprès des pouvoirs publics, des instances économiques, sociales officielles ou privées, nationales ou européennes.

La FCD gère la Convention Collective Nationale des entreprises du Commerce et de la Distribution à prédominance alimentaire.

Le CISME est l'organisme représentatif des Services interentreprises de Santé au travail. Il regroupe 320 Services interentreprises de Santé au travail couvrant tout le territoire national. Des groupes de travail et des commissions rassemblant de nombreux professionnels, Présidents, Directeurs, Médecins du travail, IPRP..., issu de Services de toute la France, contribuent à mener à bien ces missions.

A ce titre, le Groupe Ergonomie du Département ASMT du CISME a réalisé, en partenariat avec la Commission Social de la branche professionnelle du Commerce et de la Distribution l'étude Ergodistrib.

Membres du groupe Ergonomie  
Madame le Docteur BOITEL Liliane, CISME  
Monsieur DESARMENIEN Arnaud, ST 72 - Service IPRP  
Monsieur le Docteur DUPERY Michel, ACMS  
Madame GAUCHER Maryvonne, S.T.A.  
Madame INCORVAIA Anne-Marie, MT 71  
Madame le Docteur JEANCOLAS Brigitte, AMETRA-METZ  
Monsieur le Docteur POMMIER Jean-Louis, DRTEFP Inspection Médicale du Travail  
Madame le Docteur RAT DE COCQUARD Marilyne, AISMT 13  
Monsieur le Docteur VIOSSAT Michel, STLN  
Madame PORCHERON Sylvie, CISME

**Cisme**  
10, rue de la Rosière, 75015 Paris  
Tél. 01 53 95 38 51  
Fax 01 53 95 38 48



**Fédération des entreprises  
du Commerce et de la Distribution**  
12, rue Euler, 75008 Paris  
Tél. 01 44 43 99 00  
Fax 01 47 20 53 53

